



**CLER RÉSEAU  
POUR LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE**

## **Communiqué de presse**

**Le 29/11/2022**

### **Loi d'accélération des énergies renouvelables : un virage à ne pas manquer**

**Le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables sera présenté à l'Assemblée nationale à compter du lundi 5 décembre. Alors que nous traversons une crise énergétique sans précédent, le CLER-Réseau pour la transition énergétique appelle à enclencher la vitesse supérieure pour rattraper le retard français en développant massivement les énergies renouvelables dans tous les territoires. Le gouvernement et les député.es ont la responsabilité de trouver un compromis en faveur de mesures structurelles pour accompagner les projets et accroître l'implication des citoyens et des collectivités dans leur développement.**

#### **Une loi indispensable pour bâtir l'autonomie énergétique**

Le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables a débuté son parcours à l'Assemblée nationale dans un contexte inédit.

Suite à la guerre en Ukraine, et la mise à l'arrêt de près de la moitié du parc nucléaire, la France et l'Europe font face à des difficultés d'approvisionnement en énergie pour cet hiver. Cette situation est amenée à perdurer bien au-delà de l'hiver 2022-2023. Dans une crise des prix de l'énergie aux effets encore incertains, les énergies renouvelables jouent un véritable rôle d'amortisseur, avec plus de 30 milliards d'euros de recettes pour l'État en 2022-2023.

#### **Un levier pour l'autonomie énergétique et la résilience de la France**

Dans ce contexte, l'heure n'est plus aux tergiversations : les énergies renouvelables sont un véritable levier pour l'autonomie énergétique et la résilience de la France face aux chocs. Associées à une politique de sobriété et d'efficacité énergétique, elles permettront à court et moyen et long terme d'assurer la sécurité énergétique et de stabiliser les factures. Développer les énergies renouvelables est aussi un marqueur d'engagement et de solidarité européenne pour atteindre les ambitions 2030 du paquet énergie climat "Fit for 55".

**C'est pourquoi le CLER-Réseau pour la transition énergétique et l'ensemble de ses 300 adhérents - collectivités locales, entreprises et associations - appellent le gouvernement et les député-es à la responsabilité et l'ambition sur la loi d'accélération des énergies renouvelables.**

**Pour Alexis Monteil-Gutel, responsable de projets énergie renouvelable au CLER-Réseau pour la transition énergétique**

*“Sur le terrain, élu-es, PME et acteurs associatifs attendent que ce projet de loi d’accélération des énergies renouvelables participe à une forte mise en mouvement collective pour accompagner et faciliter les projets. Toutes les collectivités locales ont la responsabilité et le devoir d’agir pour accélérer la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables. Avec ce premier texte sur l’énergie du quinquennat, c’est au gouvernement et aux député-es de montrer l’exemple !”*

**Pour Marc Jedliczka, directeur général d’Hespul et vice-président du CLER-Réseau pour la transition énergétique :**

*“Les travaux de prospective de RTE ou de l’ADEME montrent le rôle essentiel que vont jouer les énergies renouvelables dans notre futur énergétique. La France est déjà en retard dans leur déploiement : ce projet de loi doit permettre d’y remédier avec des mesures structurelles qui donnent de la visibilité aux acteurs et permettent de valoriser les différents gisements, dans l’intérêt général”.*

**Pour Marie Bové, responsable des affaires publiques à Valorem, opérateur d’énergies vertes, et administratrice du CLER-Réseau pour la transition énergétique :**

*“Par leur apport aux finances publiques, les énergies renouvelables financent largement le bouclier tarifaire et concourent à la solidarité. Un projet de loi d’accélération des énergies renouvelables ambitieux doit permettre d’accroître les ces co-bénéfices pour toutes et tous, en bâtissant des filières industrielles ancrées dans les territoires, qui participent au développement économique local”.*

**Pour Patrick Villalon, vice-président du Syndicat départemental d’énergie et d’équipement de la Vendée (Sydev) et administrateur du CLER-Réseau pour la transition énergétique :**

*“Accélérer le développement des énergies renouvelables, c’est favoriser la coopération territoriale et la participation de tous les acteurs. Un projet de loi d’accélération des énergies renouvelables ambitieux doit permettre de décentraliser la prise de décision sur la planification énergétique. Et également créer les conditions d’une forte implication des collectivités et des citoyens dans les projets, pour y inscrire le partage de la valeur.”*

**Contact presse :**

Stéphanie Cayrol, Tel./ 06 63 75 33 89

[stephanie.cayrol@cler.org](mailto:stephanie.cayrol@cler.org)